

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 29 Novembre 2024

Délibération N° 2024.0037

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 29 Novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. GUETTY, Mme GIBRAT, Mme MOREL, Mme GEORGES

Excusé : Mr PELLOUX-PRAYER (POUVOIR A MME GIBRAT)

Absents : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. BARNONCEL

Objet : Réhabilitation d'un logement locatif : Commune de Birieux

La commune de Birieux a décidé de réhabiliter un appartement locatif pour cela elle a choisi la société HEDE Architecture de Villars les Dombes représentée par Madame DELORME pour lui apporter son concours pour l'opération citée ci-dessus.

L'architecte a pour mission la consultation des entreprises et la vérification des devis afin d'établir un récapitulatif financier des travaux.

Après vérification des devis par l'architecte le montant des travaux s'élèvera à 80 585,49 euros HT avec une tva à 10% et 5 % le montant total des travaux s'élèvera à 88 435,13 euros TTC

Le Maire donne lecture des entreprises retenues par l'architecte :

- | | |
|------------------------|-------------------|
| 1)Entreprise GUILLEMIN | → 8 286.96 euros |
| 2)Entreprise RENOUD | → 15 989.62 euros |
| 3)Entreprises PETETIN | → 23 835.99 euros |
| 4)Entreprise GENNARI | → 10 050.70 euros |
| 5)Entreprise VOLLAND | → 7 687.90 euros |
| 6)Entreprise VOLLAND | → 14 199.39 euros |
| 7) Entreprise ICEL | → 8 384,56 euros |

A l'unanimité le Conseil Municipal valide ces devis et donne pouvoir au Maire pour signer tous actes nécessaires à l'avancées des travaux.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 29 Novembre 2024

Délibération N° 2024 003

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 29 Novembre , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. GUETTY, Mme GIBRAT, Mme MOREL, Mme GEORGES

Excusé : Mr PELLOUX-PRAYER (POUVOIR A MME GIBRAT)

Absents : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de Séance : C. BARNONCEL

Objet : DEVIS Entretien des Chemins Communaux

Monsieur le Maire rappelle que certains chemins communaux de la commune sont en très mauvais état et qu'il est nécessaire de procéder à leur remise en état afin d'éviter d'éventuels accidents et responsabilité de la commune.

Il donne lecture du devis de l'entreprise Passaquet qui propose la réfection des chemins suivants pour un montant de **20 190,00 euros TTC** .

- Le DRILLERET
- Le MONDOT
- La BOTTE
- GARAMBEAUD

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Passaquet et donne pouvoir au Maire pour signer tous actes nécessaires à ces travaux.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 29 Novembre 2024

Délibération N° 20240039

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 29 Novembre , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. GUETTY, Mme GIBRAT, Mme MOREL, Mme GEORGES

Excusé : Mr PELLOUX-PRAYER (POUVOIR A MME GIBRAT)

Absents : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. BARNONCEL

Objet : DEVIS SOGEDO Poste de relevage de la lagune

Monsieur le Maire explique que les équipements actuels ne permettent plus d'envoyer d'alarmes en cas de disfonctionnement des postes (Coupure électricité, disjoncteur moteur Niveau trop haut, niveau trop bas...) il est nécessaire de remplacer le relais thermosondes au poste de relevage de la lagune.

Monsieur le Maire propose le devis de la SOGEDO qui s'élève à 4277,40 euros. L'ensemble du Conseil Municipal après en avoir délibéré valide le devis de la SOGEDO pour un montant de 4277,40 euros ttc,

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 29 Novembre 2024

Délibération N° 2024 0038

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 29 Novembre , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. GUETTY, Mme GIBRAT, Mme MOREL, Mme GEORGES

Excusé : Mr PELLOUX-PRAYER (POUVOIR A MME GIBRAT)

Absents : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de Séance : C. BARNONCEL

Objet : DEVIS Entretien des Chemins Communaux

Monsieur le Maire rappelle que certains chemins communaux de la commune sont en très mauvais état et qu'il est nécessaire de procéder à leur remise en état afin d'éviter d'éventuels accidents et responsabilité de la commune.

Il donne lecture du devis de l'entreprise Passaquet qui propose la réfection des chemins suivants pour un montant de **20 190,00 euros TTC**.

- Le DRILLERET
- Le MONDOT
- La BOTTE
- GARAMBEAUD

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Passaquet et donne pouvoir au Maire pour signer tous actes nécessaires à ces travaux.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 10/12/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 29 Novembre 2024

Délibération N° 2024.0037

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 29 Novembre , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. GUETTY, Mme GIBRAT, Mme MOREL, Mme GEORGES

Excusé : Mr PELLOUX-PRAYER (POUVOIR A MME GIBRAT)

Absents : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. BARNONCEL

Objet : Réhabilitation d'un logement locatif : Commune de Birieux

La commune de Birieux a décidé de réhabiliter un appartement locatif pour cela elle a choisi la société HEDE Architecture de Villars les Dombes représentée par Madame DELORME pour lui apporter son concours pour l'opération citée ci-dessus .
L'architecte a pour mission la consultation des entreprises et la vérification des devis afin d'établir un récapitulatif financier des travaux .

Après vérification des devis par l'architecte le montant des travaux s'élèvera à 80 585,49 euros HT avec une tva à 10% et 5 % le montant total des travaux s'élèvera à 88 435,13 euros TTC

Le Maire donne lecture des entreprises retenues par l'architecte :

- | | |
|------------------------|-------------------|
| 1)Entreprise GUILLEMIN | → 8 286.96 euros |
| 2)Entreprise RENOUD | → 15 989.62 euros |
| 3)Entreprises PETETIN | → 23 835.99 euros |
| 4)Entreprise GENNARI | → 10 050.70 euros |
| 5)Entreprise VOLLAND | → 7 687.90 euros |
| 6)Entreprise VOLLAND | → 14 199.39 euros |
| 7) Entreprise ICEL | → 8 384,56 euros |

A l'unanimité le Conseil Municipal valide ces devis et donne pouvoir au Maire pour signer tous actes nécessaires à l'avancées des travaux .

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 09/12/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 29 Novembre 2024

Délibération N° 2024 00,40

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 29 Novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. GUETTY, Mme GIBRAT, Mme MOREL, Mme GEORGES

Excusé : Mr PELLOUX-PRAYER (POUVOIR A MME GIBRAT)

Absents : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : C. BARNONCEL

Objet : Renouvellement de la convention de participation financière aux frais de personnel d'encadrement du temps méridien avec les communes du RPI

La Commune de Villars a souhaité mutualiser le coût du service de l'encadrement du temps méridien avec les communes rattachées au groupement scolaire (Birieux Bouligneux et Lapeyrouse).

Depuis 2012 les communes ont accepté de participer à ces frais à hauteur de 1 euros par repas.

Il est proposé de renouveler cette convention qui s'est achevée en juin 2023 pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2023. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'encadrants il est proposé de réévaluer le forfait de participation à 1,10 euros par repas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte le versement de cette subvention
- approuve les termes de la convention
- autorise le Maire à signer la convention .

La délibération est adoptée

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire
Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 10/12/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 29 Novembre 2024

Délibération N° 2024 0041

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 29 Novembre , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. GUETTY, Mme GIBRAT, Mme MOREL, Mme GEORGES

Excusé : Mr PELLOUX-PRAYER (POUVOIR A MME GIBRAT)

Absents : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. BARNONCEL

Objet : Participation aux frais de scolarité 2023/2024

L'école de Villars les Dombes nous informe que 19 enfants (7 maternelles et 12 élémentaires) domiciliés à Birieux sont scolarisés chez eux. Ils nous demandent une participation aux frais de scolarité.

Pour rappel la facture de 2022-2023 était de 12 562,70 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de maintenir la participation des frais de scolarité des enfants en élémentaire et en maternelle de l'école de Villars les Dombes et accepte la facture d'un montant de 17 517,91 euros pour l'année 2023/2024.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 10/12/2024
Qualité : Maire